

CC N° : 1528920 S

Régime d'Imposition : Réel Simplifié

Centre d'Impôt : Treichville II

FACTURE N° 22 319 U0105 / N° 0001224

NESTLE CI

01 BP 1840 ABIDJAN 01
C C N°0100756 U



Date	Règlement	Echéance	Numéro	N° Client
26/09/22	Chèque 30 J	26/10/22	FA2201975	41110027

Référence	Désignation	Quantité	P.U. H.T.	% R.	Montant H.T.
	Votre BC N° 4557420170;notre BL N° 2201606				
VTHEA2B_16X80	VIS HEX ENT. FILETÉE INOX	200	1680	15%	285 600
RDGR08B_D22	RONDELLE GROWER ACIER D22	200	125	15%	21 250
RDGR08B_D16	RONDELLE GROWER ACIER D16 Soit 2 paquets de 100nccs	200	80	15%	13 600
RDPL08B_D16	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D16	200	110	15%	18 700
RDPL08B_D14	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D14	200	80	15%	13 600
RDPL08B_D10	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D10	200	35	15%	5 950
RDPL08B_D8	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D8 Soit 2 paquets de 100nccs	200	15	15%	2 550
RDGR08B_D20	RONDELLE GROWER ACIER D20	200	120	15%	20 400
RDGR08B_D18	RONDELLE GROWER ACIER D18	200	90	15%	15 300

Total H.T.	Total TVA 18%	AIRSI	Total timbres	Net à payer
396 950	71 451			468 401

N.B. : Marchandise non échangeable - non remboursable

Arrêté la présente facture:

Quatre cent soixante huit mille quatre cent un FRANCS CFA

SOS boulonnerie

01 BP 1262 ABIDJAN 01

TEL. (225) 21 24 41 82 / 58 11 13 91

N°CC: 15 28 920 S

adm@sosboulonnerie.com

Visa Client

SOS Boulonnerie au capital de 10.000.000 F. CFA - 77 rue des Foreurs - Treichville Zone 3 - 01 BP 1262 Abidjan 01

Tél. : (+225) 27 21 24 41 82 - 07 67 69 29 58 - E-mail : magasin@sosboulonnerie.com - Site web : www.sosboulonnerie-ci.com

RC N° : CI-ABJ-2015-B-13637 - Compte SGBCI N° : CI0080111201124279893789



DES PRODUITS CERTIFIÉS POUR SÉCURISER VOS TRAVAUX

SOS BOULONNERIE

77 rue des Foreurs

Treichville Zone 3

01 BP 1262 ABIDJAN 01

(+225) 21 24 41 82

NESTLE CI

01 BP 1840 ABIDJAN 01

C C N°0100756 U



Numéro

BL2201606

Date

22/09/22

Référence

Livraison

23/09/22

Bon de livraison

Référence

Désignation

Quantité

P.U. HT

Remise

Montant HT

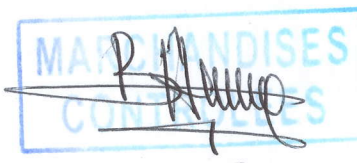
Votre BC N°4557420170;notre BL N°2201606

VTHEA2B_16X80	VIS HEX ENT. FILETÉE INOX	200	1680	15%	285 600
RDGR08B_D22	RONDELLE GROWER ACIER D22	200	125	15%	21 250
RDGR08B_D16	RONDELLE GROWER ACIER D16 Soit 2 paquets de 100pcs	200	80	15%	13 600
RDPL08B_D16	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D16	200	110	15%	18 700
RDPL08B_D14	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D14	200	80	15%	13 600
RDPL08B_D10	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D10	200	35	15%	5 950
RDPL08B_D8	RONDELLE PLATE MOYENNE ACIER D8 Soit 2 paquets de 100pcs	200	15	15%	2 550
RDGR08B_D20	RONDELLE GROWER ACIER D20	200	120	15%	20 400
RDGR08B_D18	RONDELLE GROWER ACIER D18	200	90	15%	15 300

TOTAL H.T. 396 950 TOTAL TVA 71 451 AIRSI TOTAL TTC 468 401

N.B. : Passé 48h, aucune marchandise ne sera échangée - remboursée

Moulin H.
22-09-22



WWW.SOSBOULONNERIE-CI.COM

Page 1

MAGASIN

(+225) 67 69 29 58

magasin@sosboulonnerie.com

COMPTABILITÉ

(+225) 09 06 40 00

tanoh.ahonon@sosboulonnerie.com

DIRECTION

(+225) 58 11 13 91

adm@sosboulonnerie.com

Nestle Cote D'Ivoire

Rue du Lycee Technique
Abidjan
Ivory Coast



Page 1/3

Purchase order : 4557420170		Date: 22.09.2022	Printed: 22.09.2022
Vendor Number: 101129878 SOS Boulounerie P.O. Box 1262 Abidjan 01 Ivory Coast Tel.: 212 44182 Fax: e-mail: pierrelouis.boudier@sosboulounerie.com Your reference: For the attention of:		Terms of Deliv.: Currency: XOF Benin CFA Franc BCEAO Delivery Date: 16.10.2022 Our Reference: Purchasing Contact: CI OB A Fact M&I Tel:	
Deliver To: CI PL Abidjan CI PL Abidjan Rue Cevalier de Clieu Abidjan 01 Ivory Coast		Invoice To: Nestle Cote D'Ivoire Finance Department Zone Industrielle Yopougon 01 BP 1840 Abidjan 01	

Terms of Payment :

Due within 60 days of invoice receipt

Item	Material No.	Vendor Mat. No.	Description	Delivery Date & Time	Price/Unit	*Net Value
	Quantity	Unit				
10	146492457	200 Pc	Vis H M16X80 8.8 Acier Inox			
	2	each			142.800	285.600
20	146492432	200 Pc	Rondelle Grower M22 Acier Noir			
	2	each			10.625	21.250
30	146492429	200 Pc	Rondelle Grower M16 Acier Noir			
	2	each			6.800	13.600
40	146492402	200 Pc	Rondelle Plate M16 Acier Noir			
	2	each			9.350	18.700
50	146492401	200 Pc	Rondelle Plate M14 Acier Noir			
	2	each			6.800	13.600
60	146492399	200 Pc	Rondelle Plate M10 Acier Noir			
	2	each			2.975	5.950

Nestle Cote D'Ivoire

Rue du Lycee Technique
Abidjan
Ivory Coast



PO No/So PO/Date: 4557420170 / 22.09.2022

Page 2/3

Item	Material No. Quantity	Vendor Mat. No. Unit	Description Delivery Date & Time	Price/Unit*Net Value
70	146492398 2	each	Rondelle Plate M8 Acier Noir 200 Pc	1.275 2.550
80	146492431 2	each	Rondelle Grower M20 Acier Noir 200 Pc	10.200 20.400
90	146492430 2	each	Rondelle Grower M18 Acier Noir 200 Pc	7.650 15.300
Total net value excl. tax				396.950
PO approved by Ouattara Issoufou 22.09.2022 12:11:55 CET				

Purchase Order Terms & Conditions

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1: Champ d'application

- (a) Les présentes conditions d'achat sont applicables pour tous les articles mentionnés sur le présent Bon de Commande selon les termes ci-mentionnés, sauf conventions spécifiques écrites contraires signées de Nestlé et du prestataire
(b) Ces conditions générales sont aussi applicables pour les modifications de commandes acceptées par écrit sur tout autre support.

2: Conditions de Validité

- (a) La validité d'un bon de commande est de un mois pour du matériel, des biens ou des services ordinaires et de trois mois pour les matières et matériels spécifiques notamment dans le cadre des usines.
(b) Tout bon de commande pour commande pour être valide doit faire l'objet d'apposition de signatures autorisées de Nestlé CI, à savoir le chef de département ou son intérimaire et/ou la Direction Générale

3: Dépassement de délais

- (a) Les délais de livraison mentionnés sur le présent Bon de Commande devront intégralement être respectés. Tout dépassement pourra faire l'objet à la discrétion de Nestlé du paiement d'une astreinte de 10% du bon par jour de retard. Le montant total de l'astreinte sera alors déduit du net à payer.
(b) Nestlé se réserve le droit en cas de retard d'annuler purement et simplement, la commande, les acomptes perçus par le prestataire devront être remboursés dans un délai de 72 heures. Toute commande livrée hors délais pourra faire l'objet d'un retour aux frais du prestataire, sauf accord écrit de Nestlé.
(c) Tout préjudice subi par Nestlé, constaté par acte authentique, et évalué par voie d'expert, résultant directement du non respect des délais par le fournisseur lui sera facturé sans bénéfice de discussion.

4: Engagements réciproques

- (a) La transmission du Bon de Commande au prestataire, et la décharge de ce dernier sur l'une des copies vaut pour accord sur l'ensemble des conditions générales et spécifiques d'achat tel que stipulé dans ce document.
(b) Les tarifs applicables sont ceux figurant sur ce bon de commande, sauf convention spécifique écrite plus avantageuse pour Nestlé. Aucun changement de prix ne peut intervenir pour les items commandés sans l'accord écrit de Nestlé, et à condition que l'éventualité d'une hausse de prix ait été admise à la commande.
(c) Le prestataire s'engage à respecter les garanties stipulées sur le Bon de commande ou toute convention écrite dont il serait fait référence dans le Bon de Commande.
(d) Les paiements seront effectués selon les conditions fixées par les deux parties et éventuellement mentionnées sur ce Bon de Commande.

5: Non-conformité

- (a) Le fournisseur garantit la conformité des biens ou services à nos spécifications.
(b) Toutes marchandises, biens ou services non conformes à nos spécifications ne seront point réceptionnés, ou le seront sous réserve de contrôles approfondis, au terme desquels ils seront tenus à la disposition du prestataire ou vendeur, et/ou remplacés sans frais, remboursés ou crédités en entier comptablement dans notre compte client. Tous détails et justification de rejet seront fournis dans un délai de 72 heures.
(c) Les critères d'hygiène et de sécurité en vigueur, et les normes en la matière seront respectés par les marchandises, biens ou services commandés y compris leurs emballages et conditionnement afin de prévenir tous risques d'incendie ou risques divers. La société Nestlé ne saurait être tenue pour responsable.
(d) Les cas d'avarie pour défaut d'emballage seront directement imputables au prestataire.

6: Cas de perte

- (a) Les vendeurs seront tenus pour responsables de toute perte résultant du non livraison dans les délais acceptés sauf en cas de force majeure. Dans pareil cas, le prestataire s'engage à nous prévenir dès la survenance du cas de force majeure, et à nous proposer une solution alternative de rechange dès que le caractère insurmontable du cas de force majeure disparaîtra.

7: Inexécution des prestations

- (a) La non exécution des conditions stipulées expose le vendeur à sa radiation définitive de la liste de nos fournisseurs.

CONDITIONS PARTICULIERES AU INSTALLATIONS TECHNIQUES

8: Documents Techniques

- (a) Les plans d'installation ou de fabrication doivent être soumis, pour accord à notre département technique, avant exécution et la documentation (plans, schémas, notices, etc.) nécessaires à l'utilisation et à l'entretien de chaque matériel fournis, doit être remise en double exemplaire à l'émetteur de la commande.

9: Exécution de la commande

- (a) Toute commande doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur, exécutée suivant les règles de l'art et satisfaire aux conditions particulières définies dans notre commande.
(b) Dans le cas contraire, la fourniture peut être soit refusée, soit subir une réfaction.

10: Règles de sécurité et d'hygiène

- (a) Pour les travaux exécutés au sein de l'entreprise, les sous-traitants devront se soumettre impérativement aux instructions d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein du groupe Nestlé, et à celles édictées par les autorités légales compétentes.

11: Confidentialité

- (a) Les plans techniques et documents permettant en partie ou complètement la fabrication d'équipements de produits ou de tout autre article transféré par nous après la conclusion du contrat ne peuvent pas être utilisés par vous, ni reproduits, ni copiés, transférés ou communiqués à des tiers sans notre autorisation préalable.

12: Litiges et contentieux

- (a) En cas de litiges, les parties s'obligent à un règlement amiable, les deux parties déclarent élire domicile à Abidjan.